

## Séance plénière

➤ **JEUDI 14 JUIN 2012 APRÈS-MIDI (091)**

### **PROJETS DE LOI**

---

1. Projet de loi interprétative de l'article 108, § 2, 2<sup>e</sup> alinéa, première et deuxième partie de phrase de la loi du 8 janvier 2012 portant modification de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, n<sup>os</sup> 2195/1 à 3.

Le projet de loi n° 2195 est adopté par l'unanimité des 127 voix

2. Projet de loi-programme, n<sup>os</sup> 2198/1 à 18.

Le projet de loi n° 2198 est adopté par 78 voix contre 49

3. - Projet de loi portant assentiment à la Décision du Conseil européen du 25 mars 2011 modifiant l'article 136 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les États membres dont la monnaie est l'euro, n<sup>os</sup> 2189/1 et 2.  
- Projet de loi portant assentiment au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES), signé à Bruxelles le 2 février 2012, n<sup>os</sup> 2251/1 et 2.

Le projet de loi n° 2189 est adopté par 110 voix contre 14 et 2 abstentions

Le projet de loi n° 2251 est adopté par 90 voix contre 14 et 24 abstentions

4. Projet de loi portant assentiment à la Convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Royaume de Belgique et la République de Corée, faite à Bruxelles le 17 janvier 2007, n<sup>os</sup> 2225/1 et 2.

Le projet de loi n° 2225 est adopté par l'unanimité des 120 voix

5. Projet de loi portant assentiment à la Convention sur la cybercriminalité, faite à Budapest le 23 novembre 2001, n<sup>os</sup> 2226/1 et 2.

Le projet de loi n° 2226 est adopté par l'unanimité des 128 voix

6. - Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République de Croatie relative à la coopération policière, signée à Zagreb le 19 octobre 2004, n<sup>os</sup> 2228/1 et 2.
- Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République tchèque relatif à la coopération policière, signé à Bruxelles le 27 novembre 2008, n<sup>os</sup> 2229/1 et 2.
- Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Gouvernement de Malte relative à la coopération policière, signée à Bruxelles le 1<sup>er</sup> décembre 2005, n<sup>os</sup> 2230/1 et 2.

Le projet de loi n° 2228 est adopté par 116 voix et 11 abstentions

Le projet de loi n° 2229 est adopté par 117 voix et 11 abstentions

Le projet de loi n° 2230 est adopté par 117 voix et 11 abstentions